



LIVRET DE SÉCURITÉ



DIRECTION TERRITORIALE
DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ
DE LA SEINE SAINT DENIS

ORDRE DÉPARTEMENTAL
DES MÉDECINS DE LA
SEINE SAINT DENIS

La sécurité de l'exercice de la médecine au service de la population séquano-dyonisienne est un domaine d'actualité qui préoccupe l'ensemble des partenaires institutionnels du département.

La Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis et le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ont travaillé ensemble à la réactualisation de ce livret de sécurité, aujourd'hui repris nationalement, et qui contient un certain nombre d'éléments essentiels en matière de sécurité.

Ce document évolutif ne pourra résoudre tous les problèmes de sécurité dans l'exercice médical. Néanmoins, il apporte des informations et des conseils parfois simples, permettant de se protéger et de faciliter la recherche d'identité des auteurs d'infractions.

Les précautions prises par le professionnel de santé s'ajouteront aux dispositions mises en place par le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins et aux efforts entrepris par la Police Nationale en termes de protection, de sécurité et de proximité avec le public.

Monsieur Philippe PRUNIER

*Contrôleur Général
Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité
de Seine Saint Denis*

Docteur Edgard FELLOUS

*Président du Conseil départemental
de l'Ordre des Médecins
de Seine Saint Denis*

Le médecin peut représenter une cible privilégiée pour les délinquants car il possède des objets convoités par ceux-ci :

- *L'ordonnancier sécurisé ou non*
- *Le caducée et/ou tampon*
- *Les échantillons médicaux*
- *Le téléphone portable*
- *L'argent*
- *Le matériel informatique*

Dès lors, il peut être victime d'atteintes contre ses biens ou sa personne, soit dans son cabinet, soit en cours de visite.

Des dispositifs existent tant pour prévenir l'agression que pour faciliter l'identification et l'interpellation des auteurs d'actes délictueux.



SOMMAIRE

• <i>La sécurité au cabinet médical</i>	<i>Page 5</i>
• <i>La sécurité lors des visites à domicile</i>	<i>Page 7</i>
• <i>Que faire en cas d'agression ?</i>	<i>Page 8</i>
• <i>Comment joindre la police ?</i>	<i>Page 9</i>
• <i>Le vol à la portière</i>	<i>Page 10</i>
• <i>Comment déposer plainte ?</i>	<i>Page 12</i>
• <i>Les suites données aux plaintes</i>	<i>Page 14</i>
• <i>Liste des commissariats de police</i>	<i>Annexe 1</i>
• <i>Liste des policiers Prévention Communication</i>	<i>Annexe 2</i>
• <i>Liste des policiers référents aide aux victimes</i>	<i>Annexe 3</i>
• <i>Liste des médecins Conseillers ordinaires</i>	<i>Annexe 4</i>



La Sécurité au Cabinet Médical

Certains aménagements et certaines précautions sont susceptibles de réduire les risques d'agression:

1*) Les mesures de protection physique

- ☞ *Assurez un éclairage performant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cabinet médical.*
- ☞ *Prévoyez une porte blindée avec cornières.*
- ☞ *Installation d'un système d'ouverture à distance (interphone et/ou gâchette électrique) doublé d'un vidéophone ou d'une caméra extérieure reliée à un écran de contrôle placé dans le bureau du praticien ou celui de la secrétaire d'accueil.*
- ☞ *Voire une installation de Système de Téléalarme ou de Télésurveillance avec caméra dans la salle d'attente.*
- ☞ *Vous pouvez équiper la salle d'attente d'une vidéosurveillance (se reporter à la réglementation en vigueur).*
- ☞ *Les issues secondaires pourront être équipées d'une alarme sonore (buzzer) afin de signaler une porte restée ouverte ou mal verrouillée.*

Comment fonctionne la télésurveillance ?

Le déclenchement se fait à partir d'un bouton poussoir fixe au bureau du médecin. La centrale de gardiennage peut ainsi répercuter l'information aux services de police. Le système de déclenchement peut également être fixe sur un boîtier portatif que l'intéressé porte sur lui. Enfin, une alarme spéciale peut être programmée lors de l'ouverture par clé ou code d'accès de la porte d'entrée du cabinet (cas du médecin qui ouvre sous la contrainte).

2*) Les mesures comportementales

- ☞ *Le personnel doit être sensibilisé aux règles de sécurité.*
- ☞ *Il doit faire preuve d'une vigilance particulière aux heures d'ouverture et de fermeture du cabinet médical y compris en ce qui concerne son environnement extérieur.*
- ☞ *Les toilettes doivent être contrôlées avant la fermeture du cabinet médical.*
- ☞ *Les professionnels s'attacheront à développer et à entretenir des relations avec leur voisinage immédiat.*
- ☞ *Les professionnels sont encouragés à signaler les faits dont ils seraient victimes tant auprès de leur instance ordinaire que des services de police ou de gendarmerie en remplissant la fiche de déclaration d'incident, en faisant une déclaration sur main courante ou en déposant plainte le cas échéant.*

Une fermeture prolongée de votre cabinet peut être signalé au Commissariat de police (annexe 1) auprès du policier prévention communication (annexe 2). En ce cas, des patrouilles inopinées seront effectuées aux abords du cabinet médical.

Répertoriez et photographiez vos objets de valeur, relevez les numéros de série, les types, les marques afin d'alimenter le fichier des recherches criminelles.

Afin de limiter les préjudices en cas d'agression ou de vol, disperser à plusieurs endroits les sommes d'argent ou d'autres types de paiement.



La Sécurité lors des visites à domicile

◆ Pour mieux protéger votre véhicule

- ☞ N'oubliez jamais les clés de contact ou à proximité, même pour quelques instants.
- ☞ Vérifiez systématiquement le verrouillage des portières et la fermeture des vitres.
- ☞ Bloquez toujours votre antivol de direction.
- ☞ Ne laissez pas en évidence des objets attirant l'œil : sac, clé, autoradio, téléphone portable, lunettes de soleil, ...
- ☞ Évitez tous signes extérieurs permettant d'identifier votre qualité de médecin (caducée, revues professionnelles ...)
- ☞ Le radiotéléphone fixe est à proscrire, il est conseillé d'utiliser un téléphone portable avec une touche pré-réglée sur le 17 " Police Secours".
- ☞ Stationnez votre véhicule dans une zone éclairée.

Les équipements protecteurs du véhicule:

- ☞ Tatouage des vitres.
- ☞ Installation d'un système alarme homologuée ou d'un coupe-circuit.

◆ Pour mieux vous protéger

Lors de vos déplacements, vous pouvez subir des agressions, gratuites ou non.

Certaines mesures de prévention peuvent être utiles pour vous protéger :

- ☞ La nuit, marchez toujours face aux voitures hors des zones d'ombre.
- ☞ Si un individu semble vous suivre, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé (bar, commerce, etc....)
- ☞ Dans la mesure du possible, sollicitez un membre de la famille du malade pour vous accueillir au pied de l'immeuble.
- ☞ Au cours de la visite, ne vous séparez jamais de votre téléphone.
- ☞ Vous avez la possibilité de vous équiper d'un dispositif BJP portable, relié à une centrale de télésurveillance.
- ☞ Répartissez vos papiers, espèces, valeurs et trousseaux de clés dans différentes poches.

Que faire en cas d'agression ?

Le comportement de la personne agressée conditionne celui de l'agresseur. Le calme, le sang froid, s'ils n'empêchent pas l'agression, peuvent limiter son aggravation.

L'agressivité manifestée par l'auteur des faits peut être, vous le savez, générée par l'usage de l'alcool, de produits stupéfiants ou des troubles psychiques.

L'ensemble de ces causes crée un stress qui peut rendre totalement imprévisibles les réactions de votre agresseur. Face à cette agressivité, une réaction de force est déconseillée, dans tous les cas, votre vie est plus importante que vos biens.

◆ Quelle conduite à tenir ?

- ☞ *N'opposez de résistance que pour vous protéger d'éventuels coups. En effet vous ignorez si cet individu n'a pas sur lui une arme, et vous ne pouvez préjuger de la réaction du milieu dans lequel vous trouvez.*
- ☞ *Faites tomber la situation d'excitation de l'agresseur en essayant de dialoguer avec lui.*
- ☞ *Observez le ou les malfaiteurs afin de fournir le maximum de renseignements nécessaires à leurs recherches ultérieures.*

◆ Les éléments exploitables d'un signalement

- ☞ *Le sexe, le type d'origine ethnique apparente, âge approximatif, taille, corpulence, teinte de cheveux et type de coupe.*
- ☞ *Tenue vestimentaire et couleur, lunettes.*
- ☞ *Présence d'un accent.*
- ☞ *Signes particuliers (cicatrices, tatouages...).*
- ☞ *Nature des armes utilisée (pistolet, revolver, couteau, bombe lacrymogène,...).*
- ☞ *Direction et moyen de fuite (à pied, en véhicule).*

***Après l'agression ou dans toute situation d'urgence,
que vous soyez victime ou témoin,
composer le " 17 Police Secours".
(ou le "112" à partir d'un portable).***

Comment joindre la Police ?

1) *Les contacts quotidiens avec la police.*

Dès lors que vous avez des informations importantes à communiquer à la Police en lien direct avec l'exercice de votre activité au quotidien, il suffit de prendre attache avec le policier prévention communication (annexe 2) du commissariat de votre lieu d'exercice. Outre les conseils en matière de prévention situationnelle, il est votre référent au quotidien.

2) *L'appel d'urgence (demande d'intervention) :*

"17 POLICE SECOURS"

Il s'agit d'un standard de réception d'appels destiné à la police, centralisé sur Bobigny. Il est situé au sein du Centre d'information et de Commandement de la Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité de la Seine Saint-Denis. Votre appel est immédiatement transmis par radio au commissariat compétent, ainsi qu'à l'ensemble des véhicules présents, locaux ou départementaux dans le secteur où l'infraction vient de se commettre.

3) *L'information urgente.*

"Ligne dédiée pour les Professions de santé"

Afin d'améliorer la sécurité des professionnels de santé, cette ligne dédiée est mise à leur disposition au sein du Centre d'Information et de Commandement (CIC) de la Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité. Ce numéro, dédié à la communication urgente pour toute situation ponctuelle à caractère exceptionnel, peut vous être communiqué, à votre demande, par le Conseil de l'Ordre.



01 58 12 43 03

Le vol à la portière

Définition :

Action de dérober un objet dans un véhicule à l'intérieur duquel se trouve(nt) un ou plusieurs occupants, généralement en brisant une vitre.

Où ?

A l'arrêt au feu rouge ou dans un embouteillage.

◆ Les précautions à prendre :

- ☞ Ne laissez pas de sac ou d'objet de valeur apparent dans votre véhicule.
- ☞ Verrouillez les portes lors de vos trajets.
- ☞ N'ouvrez pas entièrement votre vitre en cas de sollicitation.
- ☞ Ne laissez pas vos clés sur le contact même pour un bref instant si vous quittez votre véhicule.
- ☞ Ne collez pas le véhicule qui vous précède de manière à pouvoir manœuvrer pour vous dégager.
- ☞ Ne laissez pas vos papiers dans votre véhicule (d'identité ou carte grise).
- ☞ Méfiez vous d'un léger accrochage qui pourrait avoir pour unique but de vous faire sortir de votre véhicule.

◆ Comment réagir ?

Pendant le vol

- ☞ Ne mettez jamais votre vie en danger pour sauver votre bien.
- ☞ Essayez de mémoriser le maximum d'éléments concernant vos agresseurs et leur véhicule.

Dans les plus brefs délais

- ☞ Prévenez la police en composant le 17 d'un poste fixe ou le 112 depuis un téléphone mobile.
- ☞ Informez immédiatement la police même si vous n'êtes pas personnellement victime.
- ☞ Déposez plainte au commissariat en donnant le maximum d'éléments.
- ☞ En cas de préjudice corporel, vous serez examiné par un médecin du service des urgences médico-judiciaires, seul habilité à constater et déterminer la gravité des traumatismes subis.

◆ Faites opposition en cas de :

Vol bancaire	:	0 892 705 705
Vol de chéquier	:	0 892 683 208

◆ Suspendez votre ligne de mobile en cas de vol de votre téléphone portable :

Bouygues Télécom	:	0 800 291 000
Orange	:	0 825 005 700
SFR	:	06 10 00 19 00



Comment déposer plainte ?

Afin de faciliter vos relations avec les services de police, il est possible de vous adresser à un interlocuteur privilégié désigné au sein de chaque commissariat du département (voir en annexe 1 la liste de chaque commissariat, en annexe 2 et 3 celle des référents policiers prévention communication et policiers référents aide aux victimes).

Le policier Prévention Communication pourra vous conseiller, et, si vous souhaitez déposer plainte, vous obtiendrez un rendez-vous.

Le policier référent Aide aux victimes pourra vous informer sur les dispositifs existants pour la prise en charge aux victimes.

Vous pouvez déposer la plainte où vous souhaitez, dans n'importe quel service de police ou de gendarmerie.

Un commissariat de police est ouvert 24 H sur 24 H, vous pouvez y déposer plainte à tout moment, de jour comme de nuit.

◆ Quelle est la différence entre LA PLAINTÉ et LA MAIN COURANTE ?

☞ **LA MAIN COURANTE** : Elle permet à toute personne de relater les faits dont elle a été victime. Elle ne déclenche pas de procédure judiciaire mais est archivée localement à titre d'information dans l'hypothèse d'un dépôt de plainte ultérieur ou d'autres démarches civiles (divorce, garde d'enfant...). Le numéro de main courante vous sera remis par le fonctionnaire qui enregistre vos déclarations.

☞ **LE DÉPÔT DE PLAINTÉ** : Il est pris sur procès verbal, un récépissé vous est remis. L'ensemble est transmis au Procureur de la République à Bobigny. Si vous avez des soupçons, n'hésitez pas à le signaler, tout renseignement peut aider l'enquête.

Une copie du procès verbal de dépôt de plainte ou de la main courante peut vous être remise sur simple demande.

◆ Les vols d'ordonnances



☞ Avisez les services de police le plus rapidement possible.

☞ Un télégramme sera diffusé par le commissariat qui informera les autres services.

☞ Au niveau local, les pharmaciens seront directement avisés par les policiers de proximité du commissariat.

☞ Informer le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de Seine-Saint-Denis

☎ 01 45 28 08 64

Les suites données à votre plainte

Suite à votre dépôt de plainte, une enquête sera diligentée par les services de police. Si vous avez vu l'auteur des faits, un fichier photos vous sera présenté, comprenant des individus correspondant au signalement donné.

Si un témoin était présent, il sera entendu sur procès-verbal. Dans le but de protéger les témoins, après accord du Procureur de la République, le témoignage peut être enregistré avec les seuls éléments d'identité (ex : X de sexe féminin) ne comportant pas le risque d'identification par le ou les mis en cause.

Si l'auteur des faits est interpellé, il vous sera présenté. Cette présentation pourra se faire derrière une glace sans tain au cas où vous ne souhaiteriez pas être confronté directement avec le mis en cause, dans ce cas précisez le à l'officier chargé de l'enquête. Dans certains cas, un relevé d'empreintes sera effectué. L'ensemble des procès-verbaux est transmis au Procureur de la République à Bobigny qui décidera des suites judiciaires (classement sans suite, renvoi devant le tribunal compétent, médiation pénale).

Dans chaque commissariat de Sécurité de Proximité de Seine Saint Denis vous disposez :

☞ *D'un policier Prévention Communication (annexe 2) qui est notamment chargé de :*

- organiser la prise d'un rendez-vous pour déposer plainte ou une main courante ;
- vous orienter et vous conseiller dans vos démarches ;
- vous renseigner en matière de prévention situationnelle ;

☞ *D'un policier référent Aide aux victimes (annexe 3) notamment chargé de :*

- vous orienter vers les structures de prise en charge des victimes (psychologues de la Police Nationale, association d'aide aux victimes, intervenants sociaux ou toutes autres structures sociales pouvant vous assister dans vos démarches).

La Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité dispose de policiers référents sureté. Il s'agit de policiers spécifiquement formés à la prévention situationnelle. Affectés au sein de l'Unité de Prévention et de Sécurité Urbaine, ces policiers sont en mesure de réaliser un diagnostic de sécurité ou de vous rédiger des recommandations pour améliorer votre sécurité.

☎ **01 77 74 81 65**

N'hésitez pas à faire appel à eux.



Annexe 1 : Commissariats

COMMISSARIATS	Adresse	Téléphone
1^{er} district		
BOBIGNY	45, rue de Carency 93000 BOBIGNY	01-41-60-26-70
NOISY LE SEC	2-4, Rue de Neuilly 93130 NOISY LE SEC	01-48-10-12-50
BONDY LES PAVILLONS S/BOIS	26, av. Henri Barbusse 93140 BONDY	01-48-50-30-00
DRANCY	6, rue de la République 93700 DRANCY	01-41-60-81-40
LES LILAS BAGNOLET ROMAINVILLE LE PRÉ SAINT GERVAIS	55-57, boulevard Eugène Decros 93260 LES LILAS	01-41-83-67-00
PANTIN	14-16, rue Eugène et Marie Louise Cornet 93503 PANTIN	01-41-83-45-00
2^{ème} district		
SAINT DENIS L'ÎLE SAINT DENIS	35-37, rue du Landy 93120 SAINT DENIS	01-49-71-80-00
AUBERVILLIERS	16-22, rue Léopold Rechossière 93300 AUBERVILLIERS	01-48-11-17-00
EPINAY SUR SEINE VILLETANEUSE	40, rue de Quétigny 93800 EPINAY SUR SEINE	01-49-40-17-00
LA COURNEUVE DUGNY LE BOURGET	16, Place du Pommier de Bois 93120 LA COURNEUVE	01-43-11-77-30
SAINT OUEN	15, rue Dieumegard 93400 SAINT OUEN	01-41-66-27-00
STAINS PIERREFITTE SUR SEINE	47, avenue Marcel Cachin 93240 STAINS	01-49-71-33-50
3^{ème} district		
AULNAY SOUS BOIS SEVRAN	26, rue Louis Barrault 93600 AULNAY S/BOIS	01-48-19-30-00
LE BLANC MESNIL	Place G. Péri 93150 LE BLANC MESNIL	01-48-14-29-30
LE RAINCY CLICHY SOUS BOIS	9, boulevard de l'Ouest 93340 LE RAINCY	01-43-01-35-00
LIVRY GARGAN COUBRON VAUJOURS	2, avenue du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	01-41-70-18-30
VILLEPINTE TREMBLAY EN France	1, rue Jean Fourgeaud 93420 VILLEPINTE	01-49-63-46-10
4^{ème} district		
MONTREUIL SOUS BOIS	18bis-22, boulevard Paul Vaillant Couturier 93100 MONTREUIL	01-49-88-89-00
GAGNY MONTFERMEIL	13, rue Parmentier 93220 GAGNY	01-43-01-33-50
NEUILLY SUR MARNE NEUILLY PLAISANCE	34, boulevard du Maréchal Foch 93330 NEUILLY SUR MARNE	01-56-49-10-10
NOISY LE GRAND GOURNAY SUR MARNE	1 bis, rue Emile Cossonneau 93160 NOISY LE GRAND	01-55-85-80-00
ROSNY SOUS BOIS VILLEMOMBLE	20, avenue Lech Walesa 93110 ROSNY S/BOIS	01-48-12-28-30

Annexe 2

POLICIER PRÉVENTION COMMUNICATION

COMMISSARIATS	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	Grade	NOM	Prénom	Grade	Nom	Prénom
1^{er} DISTRICT						
BOBIGNY	CDTf	MENIGAUD	Didier		GAUTHEUR	J-Jacques
NOISY-LE-SEC	CDT	FOULON	Frédéric	BIER	BOCH	Frédéric
BONDY	CDT	MAURICE	Frédéric			
DRANCY	CDT	GOUDINOUX	Gilles	B/M	MONDET	Daniel
LES LILAS	GPX	CASELLI	François	GPX	RAIMBAU	Stéphanie
PANTIN	BIER	NINO	Daniel	LT	MARCHAND	Baptiste
2^e DISTRICT						
SAINT-DENIS	B/M	ANDRE	J-Marc	CDTf	VITONE	Louis
AUBERVILLIERS	CDT	GLEVER	J-Yves	B/M	DUFRENOY	Laurent
EPINAY-SUR-SEINE	LT	FROMONT	Marie	B/M	FAUQUEMBERT	Yannick
LA COURNEUVE	LT	CARRON	François	LT	PERAUDEAU	Régis
SAINT-OUEN	CDT	MUSTACCHIA	Norbert			
STAINS	CDT	BIDAULT	Réjane	LT	BARTHEL	Catherine
3^e DISTRICT						
AULNAY-SOUS-BOIS	CNE	THOMAS	Magali	LT	MOUTON	J-Sébastien
SEVRAN	CNE	JEANMINET	Claire	B/C	WAJDA	Isabelle
LE BLANC-MESNIL	CDT	GUYARD	Mickaël	CDT	MAILLARD	Pierre
LE RAINCY	CDT	DEBLIQUY	Xavier	CNE	JOULIN	Philippe
LIVRY-GARGAN	B/M	FAGIOLINI	Dominique	B/C	CURIEN	Philippe
VILLEPINTE	CDTf	RIVIERE	Isabelle	CNE	GEORGET	J-François
4^e DISTRICT						
MONTREUIL-S/S-BOIS	CNE	ABATTU	Christophe	LT	BROUQUEYRE	Philippe
GAGNY	CNE	MARTIN	Olivier	LT	GABILLET	Christian
NEUILLY-S/MARNE	B/M	CAMUS	Gérard	CNE	TASSIN	Dominique
NOISY-LE-GRAND	CNE	RODIER	Claire	LT	GIBON	Géraldine
ROSNY-SOUS-BOIS	CDT	EUSTACHE	Christophe	LT	ODOU	Séverine

Les données de ce tableau sont évolutives, leur mise à jour est téléchargeable sur le site internet www.cdom93.fr

Annexe 3

POLICIER RÉFÉRENT AIDE AUX VICTIMES

COMMISSARIATS	GRADE	NOM	PRENOM
1^{er} DISTRICT			
BOBIGNY NOISY-LE-SEC	CDTf CNE	MENIGAUD HERVE	Didier Jean-Christophe
BONDY	CDT	PUECH	Philippe
DRANCY	LT	COPPOLANI	Colomba
LES LILAS Bagnolet / Romainville / Le Pré-Saint-Gervais	CNE	GRANGER	Béatrice
PANTIN	CNE	DUMAS	Evelyne
2^e DISTRICT			
SAINT-DENIS L'Ile-Saint-Denis	LT	MOALIC	Christelle
AUBERVILLIERS	B/M	SZYMANSKI	Marc
EPINAY-SUR-SEINE Villetaneuse	BIER	CORNELIE	Ingrid
LA COURNEUVE Le Bourget	LT	COUSIN	Ludovic
SAINT-OUEN	LT	CROS	Céline
STAINS Pierrefitte-sur-Seine	LT LT	BARTHEL BOUVARD	Catherine Valérie
3^e DISTRICT			
AULNAY-SOUS-BOIS	B/C	BARBIN	Thierry
SEVRAN	BIER	MOREZE	Marie-France
LE BLANC-MESNIL	CDT CNE	MAILLARD FAUCHER	Pierre Fabrice
LE RAINCY Clichy-sous-Bois	LT	DURAND	Julie
LIVRY-GARGAN Coubron, Vaujours	CNE	LESNE	Frédéric
VILLEPINTE Tremblay-en-France	LT	GEREMY	Laurent
4^e DISTRICT			
MONTREUIL-SOUS-BOIS	CDT	LE FLOC'H	Delphine
GAGNY Montfermeil	LT LT	CHEVREMONT RZETELNY	Daniel Elodie
NEUILLY-SUR-MARNE NEUILLY-PLAISANCE	LT LT	ANCELOT HERART	Fabrice Lionel
NOISY-LE-GRAND Gournay-sur-Marne	CDT	AREND	Norbert
ROSNY-SOUS-BOIS Villemomble	CDT	BERMOND	Pierre

Les données de ce tableau sont évolutives, leur mise à jour est téléchargeable sur le site internet www.cdom93.fr

Annexe 4 : Votre Conseiller Ordinal

Communes	Docteur	Coordonnées	
AUBERVILLIERS	ROZAN Marc Alain	75, Avenue Jean Jaurès 93300 Aubervilliers	06 64 43 49 24
AULNAY SOUS BOIS	FONTENOY Jean Luc	46, Avenue du Maréchal Leclerc 93190 Livry-Gargan	01 43 88 36 36
BAGNOLET	CHAHED Hedi	Clinique Floréal – 40, Rue Floréal 93100 Montreuil Sous Bois	01 48 97 72 00
BOBIGNY	DAVID Jacques	13, Rue Gilbert Hanot 93000 Bobigny	01 48 30 57 31
BONDY	GAILLARD Jean Luc	Hôpital Jean Verdier Avenue du 14 Juillet 93140 Bondy	01 48 02 66 66
CLICHY S/BOIS COUBRON	MARLAND Xavier	201, Allée de Montfermeil 93390 Clichy Sous Bois	01 43 02 09 86
DRANCY	DOUKHAN Serge	97, Avenue Henri Barbusse 93700 Drancy	01 48 96 07 08
DUGNY	AOUSTIN Gérard	CMS Henri Wallon 2, Rue de la République 93700 Drancy	01 48 96 45 50
EPINAY SUR SEINE	GRINBERG Daniel	1 Bis, Rue Gaston Philippe 93200 Saint Denis	01 48 22 28 04
GOURNAY SUR MARNE	SAMSON Jacques	15, Clos des cascades 93160 Noisy Le Grand	01 43 04 00 11
LA COURNEUVE	LECLERCQ Gilbert	Hôpital Avicenne 125, Route de Stalingrad 93000 Bobigny	06 64 43 49 24
LE BLANC MESNIL	DOUKHAN Serge	97, Avenue Henri Barbusse 93700 Drancy	01 48 96 07 08
LE BOURGET	AOUSTIN Gérard	CMS Henri Wallon 2, Rue de la République 93700 Drancy	01 48 96 45 50
LE PRÉ SAINT GERVAIS	REY Jean Paul	55, Avenue Anatole France 93500 Pantin	01 48 43 38 00
LE RAINCY	MARLAND Xavier	201, Allée de Montfermeil 93390 Clichy Sous Bois	01 43 02 09 86
LES LILAS	CHAHED Hedi	Clinique Floréal – 40, Rue Floréal 93100 Montreuil Sous Bois	01 48 97 72 00
LES PAVILLONS SOUS BOIS	FEUGERE ENGEL Annick	120, Avenue Jean Jaurès 93320 Les Pavillons Sous Bois	01 48 49 14 59
L'ILE SAINT DENIS	GRINBERG Daniel	1 Bis, Rue Gaston Philippe 93200 Saint Denis	01 48 22 28 04
LIVRY GARGAN	FARCILLI Bernard	90, Boulevard Jean Jaurès 93190 Livry Gargan	01 43 88 03 96
MONTFERMEIL	PIQUET Jacques	CHI Montfermeil 10, Rue du Général Leclerc 93370 Montfermeil	01 41 70 80 65
MONTREUIL SOUS BOIS	VIALLE Christian	52, Rue de Paris 93100 Montreuil Sous Bois	01 48 58 43 19
NEUILLY PLAISANCE	FOURNIER Patrice	11-13, Rue du Quatrième Zouave 93110 Rosny Sous Bois	01 48 54 98 98
NEUILLY SUR MARNE	SAMSON Jacques	15, Clos des cascades 93160 Noisy Le Grand	01 43 04 00 11
NOISY LE GRAND	BLONDEL Dominique	7, Allée des Cèdres 93160 Noisy Le Grand	01 43 03 73 78
NOISY LE SEC	SIAVELLIS Georges	78, Rue de Brément 93130 Noisy Le Sec	01 49 42 14 14
PANTIN	SOHET Marie Catherine	55, Avenue Anatole France 93500 Pantin	01 48 43 38 00
PIERREFITTE SUR SEINE	HUA Georges	S.UR. – 17, Rue Henri Varagnat 93000 Bobigny	01 48 96 14 80
ROMAINVILLE	SOHET Marie Catherine	55, Avenue Anatole France 93500 Pantin	01 48 43 38 00
ROSNY SOUS BOIS	TRAN Thi Mai	11-13, Rue du Quatrième Zouave 93110 Rosny Sous Bois	01 48 54 98 98
SAINT DENIS	GRINBERG Daniel	1 Bis, Rue Gaston Philippe 93200 Saint Denis	01 48 22 28 04
SAINT OUEN	ROZAN Marc Alain	75, Avenue Jean Jaurès 93300 Aubervilliers	06 64 43 49 24

SEVRAN	RUELLAND Guislain	90, Boulevard Jean Jaurès 93190 Livry Gargan	01 43 88 03 96
STAINS	HUA Georges	S.UR. – 17, Rue Henri Varagnat 93000 Bobigny	01 48 96 14 80
TREMBLAY EN France VAUJOURS	SALA Jean Pierre	135-137, Avenue Vauban 93190 Livry Gargan	01 45 09 73 00
VILLEMOMBLE	ROUEFF Michel	25, Avenue du Raincy 93250 Villemomble	01 48 54 26 94
VILLEPINTE	QUATROCIOCCHI Barbara	52, Avenue Aristide Briand 93190 Livry Gargan	01 43 81 26 72
VILLETANEUSE	HUA Georges	S.UR. – 17, Rue Henri Varagnat 93000 Bobigny	01 48 96 14 80

Les données de ce tableau sont évolutives, leur mise à jour est téléchargeable sur le site internet www.cdom93.fr

Livret de sécurité, signé le



Monsieur Philippe PRUNIER
*Contrôleur Général
Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité
de Seine Saint Denis*

Docteur Edgard FELLOUS
*Président du Conseil départemental
de l'Ordre des Médecins
de Seine Saint Denis*